

**VILLE D'EPERNON****(Eure-et-Loir)**8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 19 MARS 2018**

FR/LN/DB/MH n° 2018/09

Objet de la délibération :**CREANCES ETEINTES**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 03

Votants : 24

Date de la convocation :  
13/03/2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

**Etaient présents :**

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.

**Excusés :**POISSONNIER Philippe  
DUCOUTUMANY Franck, pouvoir à M. GAUTIER  
HAMARD Roland, pouvoir à B. ESTAMPE  
STECK Robert, pouvoir à I. MARCHAND**Absents :** CASANOVA Paulette - PHILIPPE Didier, BEAUFORT Amaud, CHERGUI Cendrine

Secrétaire de séance : Lydie QUAGLIARELLA

Le Conseil municipal,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,  
VU l'ordonnance de la commission de surendettement des particuliers du tribunal d'Instance de Chartres du 18/03/2016,  
CONSIDERANT la demande adressée par le comptable public d'éteindre la créance pour des dettes de restauration scolaire,

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

**DECIDE** d'admettre en créances éteintes selon la demande de la trésorerie du 31/01/2018, la somme de 234.55€,

**IMPUTE** ces dépenses à l'article 6542 du budget primitif de 2018.

Fait et délibéré à Epernon, le 19 mars 2018

Le Maire,

F. RAMOND

Extrait certifié exécutoire par le Maire à  
la date du  
et publié le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180319-D2018\_03\_09b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2018  
Publication : 23/03/2018Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation